

Nombre de conseillers

**Département de l'Yonne**

En exercice : 13

**Commune de MALIGNY**

Présents : 10

Votants : 13

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 10 février 2025, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire,

**Etaient présents** : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), DI-BLAS Bruno, NOLET Luc, VILLEDIEU Yannick, Mmes SEGAULT Sylvie, SEGUINOT Emilie,

**Etaient absents** : M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à Mme SEGAULT Sylvie) ; M. LAROCHE Pierrick (pouvoir donné à M. VILLEDIEU Yannick) ; Mme DA SILVA PINHO Lucia (pouvoir donné à M. TURCIN François)

**Secrétaire de séance** : M. NOLET Luc

---

**n° 2025-05/17.02-05****Renouvellement du contrat de balayage**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2024 le contrat prévoyait le passage de la balayeuse une fois par mois sur 11 mois (hormis le mois d'août) à raison de 960 € HT par passage.

Le Maire évoque la proposition de la Sté MANSANTI pour un passage par mois sur 11 mois en 2025 (hormis le mois d'août) pour un coût unitaire de 995 € HT.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec la Sté MANSANTI pour le passage de la balayeuse chaque mois de 2025 (hormis le mois d'août) moyennant un prix unitaire de la prestation de 995 € HT. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à en signer toutes les pièces.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Fait à MALIGNY, le 18 février 2025.

Le secrétaire de séance,

M. NOLET Luc,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

